

BANQUE CENTRALE DU CONGO

**Allocution prononcée par
Monsieur J-C. MASANGU MULONGO
Gouverneur de la Banque Centrale du Congo
à l'occasion du Séminaire sur la vulgarisation du
Plan comptable des Coopératives d'Epargne et de
Crédit et des Institutions de Microfinance ainsi
que du Logiciel de Supervision FINA.**

* Date : 08 mars 2010.

* Heure : 09 heures

* Lieu : Salon Lubumbashi / Gand Hôtel Kinshasa
Kinshasa / Gombe

MARS 2010

- **Messieurs les Ministres,**
- **Madame la Directrice des Opérations à la Banque Mondiale,**
- **Monsieur le Secrétaire Général du Conseil Permanent de la Comptabilité au Congo,**
- **Messieurs les Formateurs,**
- **Mesdames et Messieurs les participants,**
- **Distingués invités,**
- **Mesdames et Messieurs,**

Permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue ici dans ce beau cadre du Grand Hôtel Kinshasa à l'occasion de l'ouverture du « Séminaire sur la vulgarisation du Plan Comptable des Coopératives d'Épargne et de Crédit et des Institutions de Microfinance ainsi que du Logiciel de Supervision FinA ».

Cet événement clôture ainsi la série des séminaires tenus simultanément à Goma et Bukavu du 22 au 27 février 2010 sur les mêmes thèmes. Il s'agit d'un forum destiné principalement aux Institutions du Système Financier Décentralisé et qui constitue une réponse au vide constaté sur la présentation des états financiers par les structures financières de proximité.

Aussi, je ne peux que vous exprimer ma reconnaissance, au nom de la Banque Centrale, car votre présence est un témoignage de l'importance qu'attachent le Gouvernement et les bailleurs de fonds au secteur de la microfinance, reconnue comme l'une des réactions à la lutte contre la pauvreté.

- **Distingués invités,**
- **Mesdames et Messieurs,**

La lutte contre la pauvreté passe par la création des institutions financières de proximité professionnelles, viables et pérennes capables de tenir une comptabilité régulière, sincère, transparente et fiable.

Le Plan Comptable des Coopératives d'Épargne et de Crédit et des Institutions de Microfinance s'inscrit dans le cadre du processus de normalisation comptable, amorcé en 1974, et qui a abouti à la promulgation de la Loi n° 76-020 du 16 juillet 1976 portant normalisation de la comptabilité au Congo (Loi Comptable) telle que modifiée par l'Ordonnance-Loi n° 81-017 du 03 avril 1981.

Pour rappel, ce Plan Comptable s'inspire des Directives du Groupe Consultatif d'Assistance aux Pauvres, CGAP en sigle, et des normes comptables internationales de l'International Accounting Standards (IAS) en ce qui concerne les principes généraux et les règles relatives à la présentation des états financiers. Il est conforme à la Loi Comptable en vigueur en République Démocratique du Congo.

Il sied de signaler par ailleurs qu'à ce jour, les Coopératives d'Épargne et de Crédit et les Institutions de Microfinance présentent leurs états financiers tantôt suivant le plan comptable des sociétés commerciales, tantôt suivant celui en vigueur au Canada pour celles qui ont bénéficié de l'assistance technique des canadiens et d'autres encore selon le plan comptable du CGAP, rendant ainsi leur traitement très fastidieux pour la Banque Centrale.

Le nouveau cadre comptable ainsi harmonisé constitue un outil important du fait qu'il permet d'améliorer la qualité et la fiabilité des informations financières produites par les structures financières de proximité. Du reste, sa mise en œuvre constituera non seulement une preuve de bonne gestion, mais aussi une garantie de fiabilité, de bonne compréhension et de comparabilité des informations financières.

La Loi n° 002/2002 du 02 février 2002 portant dispositions applicables aux Coopératives d'Épargne et de Crédit et l'Instruction n°1 du 12 septembre 2003 aux Institutions de Microfinance telle que modifiée à ce jour font obligation à ces Institutions de transmettre les états financiers et les rapports d'activités en la forme, la teneur et suivant la périodicité fixées par la Banque Centrale du Congo.

Grâce à ce séminaire, les structures financières de proximité auront le loisir de se familiariser avec le plan comptable des Coopératives d'Épargne et de Crédit ainsi que des Institutions de Microfinance, de manière à leur permettre la production des états financiers conformes et homogènes.

- **Distingués invités,**
- **Mesdames et Messieurs,**

Outre cet instrument comptable, l'Institut d'Émission dispose d'un Logiciel de supervision dénommé « Financial », « FinA » en sigle. Ce logiciel présente des avantages multiples tant pour les Institutions que vous êtes que pour la Banque Centrale du Congo elle-même.

En effet, il permet :

- S'agissant des Institutions, une transmission rapide et aisée des données financières vers la Banque Centrale du Congo ;
- Et pour ce qui est de la Banque Centrale du Congo, une compilation et un traitement automatisé des états financiers fournis par les Institutions. De la sorte, il pourra être constitué une base de données pour une gestion adéquate des Coopératives d'Épargne et de Crédit ainsi que des Institutions de Microfinance. Enfin, ce logiciel facilitera la consolidation de ces données avec celles du système financier en général

Le logiciel « FinA » est donc un instrument efficace de contrôle susceptible de détecter les insuffisances des Institutions du Système Financier Décentralisé en amont, et de proposer par conséquent des mesures correctrices en vue de s'assurer de la stabilité du secteur de la Microfinance en République Démocratique du Congo.

- **Messieurs les Ministres,**
- **Madame la Directrice des Opérations à la Banque Mondiale,**
- **Monsieur le Secrétaire Général du Conseil Permanent de la Comptabilité au Congo,**
- **Messieurs les Formateurs,**
- **Mesdames et Messieurs les participants,**
- **Distingués invités,**
- **Mesdames et Messieurs,**

Je ne saurai terminer mon adresse sans exprimer ma gratitude à la Banque Mondiale qui a facilité l'organisation de ces assises. J'adresse dans la même foulée mes remerciements réitérés aux formateurs du Fonds de Promotion de Microfinance (FPM) ainsi qu'à ceux du Conseil Permanent de la Comptabilité au Congo (CPCC) qui ont bien voulu accompagner la Banque Centrale dans l'animation de ce séminaire.

Tout en souhaitant plein succès à ces travaux, je vous remercie de votre bonne attention.

=====